

Baie d'Audierne //



SITE RAMSAR
NUMÉRO
2460



Surface :
2 396 ha

Date d'inscription :
4 septembre 2021

Coordonnées :
47° 52' N, 4° 21' W

Résumé

Le site de la Baie d'Audierne est une vaste étendue plane formée par l'accumulation de sédiments marins au pied d'un ancien trait de côte.

Deuxième ensemble dunaire de Bretagne par sa superficie, le site présente une juxtaposition de milieux naturels humides et secs, ainsi que les deux plus grands étangs naturels du Finistère : Trunvel et Kergalan.

Les activités humaines, anciennes et plurielles, ont façonné le territoire et sont indissociables de la morphologie actuelle des zones humides.

Importance internationale

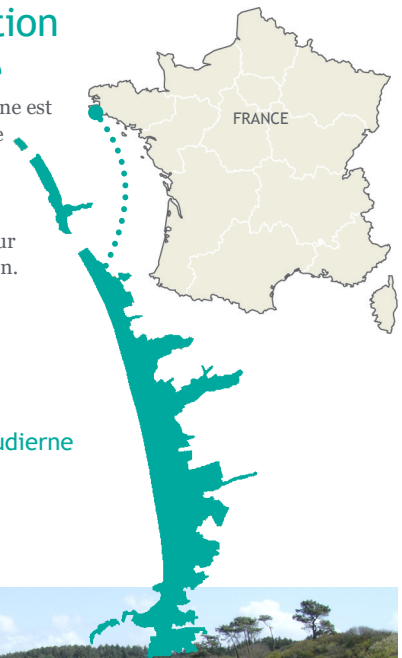
La Baie d'Audierne présente une mosaïque de milieux humides soumis aux fluctuations de la nappe phréatique et aux vents forts qui projettent sable et sel sur les milieux naturels.

Ces contraintes façonnent estrans, prairies humides (paluds), roselières et étangs qui s'imbriquent dans la plaine dunaire, formant ainsi un écosystème original.

Cette originalité stimule l'expression d'une diversité de milieux et d'espèces remarquables comme la Locustelle luscinoïde, la Panure à moustache, la Spiranthe d'été ou encore l'Orchis des marais.

Localisation générale

La baie d'Audierne est située à la pointe de la Bretagne dans le sud du département du Finistère, au cœur du Pays Bigouden.



Baie d'Audierne

Services rendus par les zones humides

L'ancienneté des usages agropastoraux des zones humides de la Baie d'Audierne, leurs paysages, théâtres d'activités récentes liées au tourisme, aux sports de nature et aux activités naturalistes, constituent un patrimoine important du territoire.

Ces milieux naturels continuent de procurer à l'Homme de nombreux services - épuration naturelle de l'eau, contrôle des crues hivernales, stockage du carbone, recharge des nappes et soutien d'étiage - qui ont toute leur importance dans le contexte actuel du changement climatique.



Facteurs défavorables

La fréquentation grandissante de la Baie d'Audierne menace la conservation des habitats naturels du site et contraint la faune à s'adapter.

L'abandon de certaines pratiques agricoles sur les secteurs difficiles à exploiter provoque la fermeture progressive du milieu.

La présence d'espèces invasives, notamment aquatiques est également préoccupante.

Enfin, certaines pratiques agricoles et rejets urbains ont un impact négatif sur la qualité des zones humides du site.



Quatre espèces représentatives du site



**GRAVELOT À COLLIER
INTERROMPU**
(*Charadrius alexandrinus*)

La Baie d'Audierne est le 3ème site de reproduction breton de ce petit limicole protégé, et menacé d'extinction en Bretagne, en France et en Europe.

Qualifié d'espèce parapluie, elle est un indicateur de la bonne santé des plages et sa protection bénéficie à l'ensemble de l'écosystème littoral.

En Baie d'Audierne, la reproduction du gravelot fait l'objet d'un suivi et le public est sensibilisé aux enjeux de sa conservation.



PHRAGMITE AQUATIQUE
(*Acrocephalus paludicola*)

Passereau le plus menacé d'extinction en Europe continentale, le Phragmite aquatique bénéficie d'un Plan National d'Actions en vue de restaurer et maintenir les habitats favorables à son alimentation en halte migratoire.

La Baie d'Audierne, située sur la voie de migration de cet oiseau, est engagée dans le plan d'actions et accueille l'espèce chaque année dans les roselières et les prairies humides du territoire.



LIPARIS DE LOESEL
(*Liparis Loselii*)

Le Liparis de Loesel est une espèce rare et en régression en Europe et en France.

Petite orchidée protégée au niveau national, elle est présente sur plusieurs stations en Baie d'Audierne. Les plus connues sont les anciennes carrières d'extraction de sable de Kerharo et de Kerboulén, qui forment des dépressions humides arrières-dunaires propices au développement de l'espèce.



CRAPAUD CALAMITE
(*Epidalea calamita*)

En très forte régression dans plusieurs régions d'Europe et protégé en France, le Crapaud calamite est présent en Baie d'Audierne et se laisse facilement écouter à la saison des amours.

Lorsque les dépressions topographiques arrières-dunaires se gorgent d'eau en hiver et au printemps, elles constituent des zones de reproduction de premier choix pour cet amphibien.



Gestion et conservation

Le Conservatoire du Littoral est propriétaire de 650 ha et le Conseil départemental de 55 ha, leur assurant une protection foncière de long terme et une gestion adaptée.

Plusieurs dispositifs réglementaires s'appliquent sur le site pour préserver des espèces patrimoniales et leurs habitats naturels (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope); imposer un plan de gestion cohérent du site et encadrer certaines activités, travaux ou projets (dispositif Natura 2000) et encadrer l'accueil du public au sein des sites naturels (Arrêtés Municipaux).

Différentes actions de gestion sont menées par les deux communautés de communes en charge du site, telles que la mise en défens des habitats naturels, la gestion par le pastoralisme, la régulation des espèces invasives, ou encore le suivi de certaines espèces comme le Gravelot à collier interrompu ou l'orchis des marais.

Le public peut découvrir le patrimoine naturel du site toute l'année grâce à des animateurs nature et la Maison de la Baie d'Audierne. Un lieu d'accueil des visiteurs, situé au cœur de la palud qui propose expositions, projection de vidéos et conférences.



Biodiversité

Le site présente une mosaïque d'habitats originaux et diversifiés, dont une vingtaine d'habitats naturels d'intérêt communautaire (dunes grises, cordon de galets, estran, roselières, prairies humides, étangs saumâtres...).

La présence de la Loutre, du Campagnol amphibie, d'un cortège remarquable d'algues Characées (16 espèces), de 320 espèces d'oiseaux, de plus de 700 taxons floristiques dont certaines espèces protégées (26), considérées rares et/ou menacées à l'échelle régionale ou nationale (58), endémique (Fétuque bigoudène) ou en limite de répartition, font de la Baie d'Audierne un « point chaud » de biodiversité.



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.